

COMITE SALLE ST JEAN - VENDENESSE-LES-CHAROLLES

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ST JEAN

	Week-end et jours fériés	Associations Arbre de Noël Repas de quartier	Vin d'honneur réunion
Habitant Vendennesse	150 €	120 €	80 €
Habitant hors Vendennesse	220 €	_____	150 €

Recouvrement de la consommation électrique: 0,30 € le kWh

Recouvrement de la consommation de gaz: 0,80 € le m³

AUCUNE mise à disposition ne sera effectuée à des mineurs sans la signature des parents.

Le demandeur s'engage moralement à ne pas louer la salle pour une autre personne.

Le demandeur s'engage à respecter les voisins, en particulier en ce qui concerne le tapage nocturne.

Le demandeur s'engage à respecter les consignes générales de sécurité et a pris connaissance de l'emplacement des extincteurs et des issues de secours, issues à tenir dégagées pendant la durée d'utilisation de la salle.

CAUTION

Un chèque de caution de 100 euros est demandé pour toute réservation. Il sera rendu (ou déduit du prix de la location) à la remise des clés, après vérification d'usage : propreté, détérioration ou casse éventuelle.

ASSURANCE

Chaque particulier ou association doit être assuré pour la responsabilité civile et les dommages qu'il pourrait causer aux personnes et aux biens.

VISITE ET ÉTAT DES LIEUX

Le responsable de la salle est chargé de faire visiter la salle, de faire l'état des lieux avant et après l'utilisation, notamment la propreté et le matériel (tables, chaises et vaisselle). Les détériorations et casses éventuelles seront payées par l'utilisateur en plus du prix de la location.

A L'INTÉRIEUR

-Prévoir du papier toilette et des produits d'entretien

- Ne pas suspendre d'objets au plafond (des crochets sont prévus à cet effet tout le tour de la salle)

- Ne pas éteindre le chauffe-eau de la cuisine

Pour raison de sécurité, il est strictement interdit de faire dormir les enfants dans le local de rangement des tables et des chaises

NETTOYAGE

Le matériel pour nettoyer est à la disposition des utilisateurs.

La salle doit être rendue par les utilisateurs propre, balayée, lavée, cuisine et vaisselle nettoyées et rangées y compris réfrigérateurs, cuisinière et lave-vaisselle, ordures mises en sac poubelle dans le container à l'extérieur, abords propres; les tables, bancs et chaises nettoyés, repliés et rangés. Le verre sera emmené dans un container du bourg.

Possibilité de faire faire le ménage pour la somme de 55 euros

TOUT UTILISATEUR RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT.

Fait en 2 exemplaires, à Vendennesse le

Signature du demandeur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable